




Étape 1 : N 45.617775° / O 0.332263°

Au départ de la place de la mairie, au niveau du **musée Gaston Grégor**, remonter tout droit entre **l'église Saint- Maurice**, l'une des rares églises gothiques de la région et le musée, pour atteindre à droite *la rue Mortemer*. La continuer au milieu des maisons. Au prochain carrefour, prendre en face *le chemin Saint-Martin*. Poursuivre jusqu'à la sortie du bourg puis traverser les vignes et profiter d'un **point de vue sur les coteaux**.


 L'église Saint-Maurice de Salles-d'Angles est une des rares églises gothiques de la région. Édifiée au XIII^{ème} siècle et remaniée à plusieurs reprises, elle se distingue par son clocher massif, son portail faisant office de porche, et ses solides contreforts. En 1991, elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Étape 2 : N 45.626374° / O 0.333682°

Poursuivre tout droit en ignorant les chemins adjacents pour arriver à une nouvelle intersection. Tourner à gauche pour atteindre *le lieu-dit 'la Potence'* et continuer jusqu'au *Maine de Treillis*. Profiter de **la petite fontaine du hameau** plus à gauche.


Étape 3 : N 45.68779° / O 0.346679°

Traverser le plateau au milieu du vignoble de la Grande Champagne en restant sur le chemin en face qui vire à gauche puis à droite au niveau des intersections. Après environ 900 m, prendre le chemin de gauche en direction **des Égaux** jusqu'à la jonction avec un nœud de sentiers. Tourner à droite et poursuivre toujours tout droit jusqu'à la *D151*. La traverser avec prudence pour rejoindre le chemin le plus à gauche en face.

 Ce circuit traverse le cru de la Grande Champagne, l'un des 6 de la zone d'AOC du cognac. Sa teneur très élevée en calcaire, propice au long vieillissement, apporte une très grande finesse à ses eaux-de-vie, les plus prestigieuses du vignoble.


Étape 4 : N 45.627153° / O 0.366984°

A l'entrée du village, prendre *la rue des Égaux*, la deuxième sur la gauche. Tourner à nouveau à gauche pour continuer toujours tout droit. A la sortie du bourg, emprunter le chemin calcaire pour retrouver un carrefour en T. Obliquer à gauche, une centaine de mètres plus loin, pour prendre ensuite à droite. Longer les arbres par la droite jusqu'au *hameau de Mauriac*. Emprunter par la gauche le chemin de Mauriac avant de traverser plus loin la *D151*. Continuer en face sur le chemin calcaire pour retrouver la route goudronnée au carrefour de quatre directions.

 L'ancienne voie romaine appelée 'chemin Boisé' qui allait de Saintes à Périgueux, limite la commune au nord sur 700 mètres.


Étape 5 : N 45.613830° / O 0.359201°

Ignorer en face la route menant au hameau *les Mesnards* pour prendre à gauche et rejoindre le carrefour situé entre *les hameaux de Bas et Haut Pruneau*. Prendre à droite pour traverser le hameau '*Haut Pruneau*'. A la sortie se diriger sur le chemin par la droite vers *le lieu-dit 'Brétignolles'*. Continuer tout droit sur le chemin et obliquer tout droit par la gauche. Poursuivre sur le chemin en *direction de la D48*. Tourner à gauche puis à droite à la patte d'oie.

 Le village de Salles d'Angles, drainé par le Né à l'ouest, appartient à la *Vallée du Né*, classée site Natura 2000 en raison de son patrimoine naturel remarquable.

Étape 6 : N 45.611961° / O 0.341779°

Prendre le chemin pour atteindre tout droit le carrefour de *la rue de Taillandier*. La prendre à gauche pour traverser *les Babins* et rejoindre le parking de la mairie pour finir le circuit en profitant du **jardin du presbytère**.

 Le presbytère date de 1772. *Son jardin* est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991 pour ses deux perrons en pierre bordés de buis et de cyprès.

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Commune de Salles d'Angles

Circuit de la Garenne

Validé PDIPR

 Circuit de la Garenne

11,5 km

Départ place de l'église/musée



0 250 500 m



Fonds cartographiques : IGN BD ORTHO® et BD TOPO®
Réalisation : Département de la Charente_PIAT_DRA_SMO
Auteur : Alice NIVET
Le 08-02-2023 à 15:08:19

